



CONCOURS D'ELOQUENCE

Règlement du jeu concours

L'ISIFA PLUS VALUES (IPV) organise un concours destiné à désigner ses étudiants les plus éloquents.

Ce concours est ouvert exclusivement aux élèves majeurs de 1^{ère} et de 3^{ème} année qui suivent leur scolarité dans l'établissement IPV d'ISSY-LES-MOULINEAUX.

Le concours se déroule en deux étapes :

- **Les qualifications** qui ont lieu les mardi 14 mai et jeudi 16 mai 2019 dans les locaux de l'établissement d'Issy-les Moulinaux à partir de 17 heures.
- **La finale** qui aura lieu à partir de 18 heures le jeudi 6 juin 2019.....

Pour participer au concours, les étudiants doivent s'inscrire auprès soit de Nicolas Conte s'ils sont élèves de 1^{ère} année, soit auprès de Cindy Cabit s'ils sont élèves de 3^{ème} année. L'inscription est gratuite. Lors de l'inscription, ils sont invités à choisir un thème parmi une liste qui leur sera proposée. Le thème choisi sera le même lors des qualifications et lors de la finale. **Il n'est pas autorisé de choisir un thème en dehors de cette liste. Tout thème présenté ne figurant pas dans la liste proposée donnera lieu à élimination.**

Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 7 mai 2019** (heure de fermeture des bureaux).

Le concours consiste **en une prise de parole de 10 minutes devant le jury** à partir du thème choisi.

A l'issue de chaque prestation, chaque juré attribue une note comprise entre 1 et 10. La note obtenue est la moyenne à deux décimales des notes attribuées par chaque juré.

A l'issue de chaque qualification, le jury communique la note globale obtenue par chaque candidat. Les notes vont de 1 à 10.

Seuls les candidats ayant obtenu les 10 meilleures notes seront retenus pour la finale.

Lors de la finale, un jury externe à l'IPV se réunira pour examiner les candidats dans l'ordre croissant des notes obtenues lors des qualifications.

A l'issue de chaque prestation, les jurés délibèrent et attribuent à chaque candidat une note comprise entre 1 et 10. La note globale du candidat est obtenue en faisant la moyenne de toutes les notes obtenues. Cette note moyenne à deux décimales déterminera son classement.

A l'issue de la finale, le jury communique la note globale obtenue par chaque participant en commençant par la 10^{ème} place et en terminant par la 1^{ère}.

Les lots seront attribués et remis le soir de la finale accompagnés d'un diplôme mentionnant notamment leur nom, celui de l'Ecole, le rang obtenu, la date et le lieu de la finale.

Les lots sont les suivants :

1^{er} prix : Voyage pour 5 personnes *Spring break* :

5 séjours en Spring Break à Lloret de Mar avec Transport A/R en autocar + hébergement 2 nuits en appartement + 2 soirées + 1 Pool party + animations + taxe de séjour

2^{ème} prix : Voyage pour 5 personnes dans une grande ville d'Europe (Barcelone – Prague – Londres – Amsterdam)

5 séjours en city break à choisir parmi les suivants:

- Week-end à Londres avec Transport A/R en autocar + hébergement 1 nuit en auberge de jeunesse + petit déjeuner + taxe de séjour

- Week-end à Amsterdam avec Transport A/R en autocar + hébergement 1 nuit en auberge de jeunesse + petit déjeuner + taxe de séjour

- Week-end à Prague ou Barcelone avec hébergement 2 nuits en auberge de jeunesse + taxe de séjour

3^{ème} prix : Carte de cinéma illimitée *Gaumont - 26 ans « Cinépass -26 »*. Engagement 6 mois (x 2). Valeur du prix : 219 €.

4^{ème} prix : Coffret *Wonderbox* à choisir parmi la gamme au prix de 49.90€.

5^{ème} : DVD du film *Le Brio* réalisé par Yvan Attal avec Camélia Jordana, Daniel Auteuil.

Valeur du prix : 10 €.

En cas d'absence à la finale et quel qu'en soit les motifs, le(a) candidat(e) renonce à tout lot.

La participation aux épreuves implique le port d'une tenue professionnelle.

Les candidat(e)s sont informé(e)s que lors de leurs interventions, ils (elles) doivent respecter strictement les lois et règlements en vigueur. Le jury se réserve le droit d'interrompre toute participation et d'exclure tout(e) candidat(e) qui viendrait à enfreindre ce cadre légal ou réglementaire et ce, y compris, le jour de la finale.

En participant au concours, le(a) candidat(e) autorise l'IPV à fixer, enregistrer et reproduire son image et sa voix par tous les moyens techniques connus à ce jour. L'image et la voix des candidats peuvent donc être diffusées sur tout support choisi par l'IPV dans un but de communication.

En outre, le(a) candidat(e) autorise l'IPV à diffuser son image et sa voix au public en utilisant les différents moyens connus à ce jour, et notamment, les réseau Internet, Intranet, Extranet, l'usage

collectif dans les classes des élèves, tout usage institutionnel à vocation éducative, de formation ou de recherche ainsi que tout usage de communication externe de l'IPV.

L'IPV exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cet enregistrement qui demeurera sa propriété exclusive.

L'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

La présente cession consentie dans le cadre de l'inscription au concours d'éloquence IPV est valable jusqu'au 6 juin 2020 dans l'Union européenne et sur tout le réseau Internet.

L'enregistrement aura lieu au temps et au lieu de la finale.

Chaque candidat(e) reconnaît être entièrement investi(e) de ses droits personnels et n'être expressément lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de son nom.

L'IPV s'abstiendra de procéder à une exploitation illicite ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et de la voix susceptible de porter atteinte à la dignité, la réputation ou à la vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur. L'IPV s'abstiendra de céder les droits visés.

Dans le cadre de ce concours, l'IPV s'abstiendra de toute subordination à l'égard des candidats.

En s'inscrivant au concours d'éloquence, les candidats acceptent le traitement automatisé de leurs données personnelles suivantes : nom, prénom, adresse postale, coordonnées téléphonique et électronique dans le seul but de permettre la bonne organisation du concours et pour le temps nécessaire à celle-ci. Ces données ne seront pas communiquées à des tiers. Ce traitement se fait conformément au RGPD et dans le strict respect de leur vie privée. Les candidat(e)s bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de portabilité en écrivant à l'adresse suivante RGPD@eduserv.fr nonobstant la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Tout litige né de cette cession relèvera de la compétence des juridictions du département des Hauts de Seine.

Le(a) candidat(e) reconnaît avoir pris connaissance des informations ci-dessus, donne son accord pour la fixation et l'utilisation de son image et de sa voix dans le cadre exclusif du concours exposé ci-dessus dont il(elle) accepte sans réserve toutes les dispositions et s'engage à les respecter strictement.

Fait à Issy-les-Moulineaux le 24/04/2019 en autant d'originaux que de signataires.

Le(a) candidat(e)

(Nom, prénom et signature)

ISIFA PLUS VALUES